

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

**AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE L'IMPÔT FONCIER**

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par Mme Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi **13 juin 2019, à 10 h**, au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

Nom du propriétaire : Denis Bourgeois **9 050,63 \$ ⁽¹⁾**
Dernière adresse connue du propriétaire : 2595, boulevard Bécancour, Bécancour (Québec) G9H 3V7
Matricule : 1374-76-7127
Lot : 4 615 659
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 39, rang de l'Église sud, dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

Nom du propriétaire : Élane Nolet **256,22 \$ ⁽¹⁾**
Dernière adresse connue du propriétaire : 1512, rue Saint-Benoit, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1P5
Matricule : 0773-80-5192
Lot : 3 927 457
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé sur le rang de la Rivière Blanche ouest, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 927 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

Nom des propriétaires : Éric Maffre et Sylvie Fabre **2 178,42 \$ ⁽¹⁾**
Dernière adresse connue des propriétaires : 4, rue Marguerite Long, 75017 Paris
Matricule : 2390-56-2892
Lot : 4 909 928
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé sur la rue des Maisons-de-Bois, dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 909 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

¹ Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 17 avril 2019. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

Si vous représentez une personne morale, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

Si vous représentez une personne physique, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

PAIEMENT : Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : *MRC de Portneuf*.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).

Pour information supplémentaire, veuillez contacter Mme Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière